



INFORMATIONS GENERALES

Qui peut exposer :

- Tout artiste. Habitant Avignon et sa région ou non.
- Il n'est pas besoin de participer aux Ouvertures d'Ateliers.
- Pour rester dans l'esprit qui anime AAA depuis sa création, les expositions se font en binôme.

Sélection des dossiers :

Par souci de présenter des expositions de qualité, un groupe de sélection étudie et valide les dossiers de candidature. Ce groupe est composé de cinq personnes qualifiées et possédant des compétences complémentaires dans le domaine des arts visuels : commissaire d'exposition, galeriste, professeur en arts plastiques, professeur formateur en arts plastiques, artiste.

Le groupe de sélection est à la disposition des artistes pour tout conseil. Au moment de l'accrochage, il se réserve le droit d'influer sur le choix des œuvres comme sur la scénographie.

Frais à engager :

- Chaque artiste adhère à l'association : 20 €
- Participation aux frais de location du local : 150 € par binôme.
- Caution de 200 € rendue après exposition.
- L'association ne prend aucun pourcentage sur les ventes.

Horaires, durée de l'exposition

- La galerie est ouverte du mardi au samedi inclus, de 14h à 18h. .
- Elle dure trois semaines dont 15 jours ouvrés.
- Les artistes peuvent élargir la plage d'ouverture s'ils le souhaitent
- L'accrochage se fait du lundi matin 8h30 au mardi 14h
- Le décrochage se fait du samedi après 18h au dimanche soir.

Gardiennage de l'exposition

- AAA s'engage à garder l'exposition les mardis de 14h à 18h.
- Les artistes s'engagent à garder l'exposition :
Les mercredis, jeudis, vendredis, samedis de 14h à 18h
Soit 6 après-midis par artiste sur toute la durée de l'exposition.

Calendrier des expositions 2023

28 fev - 18 mars	2 mai - 20 mai	12 sept - 30 sept	14 nov - 2 dec
21 mars - 8 avril	23 mai - 10 juin	3 oct - 21 oct	5 déc - 23 dec
11 avril - 29 avril	13 juin - 1 juil	24 oct - 11 nov	

L'aide de AAA :

- AAA met en relation les artistes à la recherche d'un binôme.
- AAA peut aider les artistes sur les problématiques techniques d'accrochage.
- Le groupe de sélection aide à la scénographie.
- AAA assure la garde du mardi.

- Les œuvres des artistes sont assurées.

Communication

L'association s'engage à promouvoir l'exposition par les moyens suivants :

Publication sur le Portail des Arts Visuels, sur la page Facebook de AAA, sur l'Instagram et sur le site de AAA .

L'association se charge de la conception graphiste du flyer de l'exposition avec l'accord des artistes sur le choix des visuels.

Les imprimés sont à la charge des exposants.

Vernissage

Le vernissage est à la charge des exposants.

Il a lieu si possible le premier jeudi de l'exposition à 18h.

Documents fournis par AAA :

- Inscription
- Informations Générales
- Plan du local
- Photos du local murs nus
- Lien Drive mettant en lien les artistes pour constituer un binôme
- Contrat d'exposition

Documents à lire, remplir ou signer par les artistes :

- **Inscription** : fournir les documents demandés
- **Informations générales** à lire pour connaître les conditions d'exposition
- **Contrat d'exposition** à lire et à signer par les artistes au moment de l'accrochage. Il est destiné essentiellement à couvrir l'artiste en cas de dommage causé à ses œuvres (un visiteur fait tomber une œuvre etc.)

Contacts

Virginie Cadart : 06 07 83 75 38

Porte rouge

Inscriptions et suivi des dossiers artistes

Anne Paturel-Saget : 06 80 31 39 65

Porte rouge

Accueil et permanences

May Sahel-Guillemain : 06 36 97 38 42

Porte rouge

Accueil et permanences

Joel lemercier : 06 59 49 09 65

Porte rouge

Portail des arts visuels

Anne Manin : 06 20 30 40 08

Porte rouge

Facebook

Patrick Roux : 06 07 54 40 08

Porte rouge

Photos exposition et vernissage

Corinne Mariotte : 06 75 37 67 06

Porte rouge

Présidente AAA